



Communiqué de presse

Syndicat des Métallos (FTQ)

Econolodge à Laval

Les Métallos négocient un régime d'assurances collectives

Montréal, le 15 novembre 2005. Le Syndicat des Métallos (FTQ) a introduit un régime d'assurances collectives lors du renouvellement de la convention collective des 25 Métallos du Econolodge à Laval. « Lors de la première négociation, nous avons négocié les bases d'une bonne convention collective. Nous nous sommes attelés cette année à la consolider. La négociation d'un régime d'assurances collectives était une priorité pour nos membres », a déclaré Jean-Yves Couture, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

Le Syndicat des métallos (FTQ) a également obtenu des augmentations de salaires de 12,5 % pour un contrat de travail de trois ans. « Nous avons réussi à négocier de bonnes augmentations de salaires d'autant plus que seul cet établissement de toute la chaîne est syndiqué. Cela représente une augmentation de 1,50 \$ l'heure. Nous progressons », a poursuivi Marie-Myrtho Minville, la présidente de l'unité de la section locale composée 9400.

L'entente prévoit également l'ajout d'un congé férié. Ces Métallos en auront désormais douze. Le nombre de congés de maladie monnayables passent de deux à trois. Enfin, le régime des vacances est amélioré pour les travailleurs et les travailleuses ayant 12 ans et plus d'ancienneté. Le pourcentage pour le calcul de leurs quatre semaines de vacances passe de 8 % à 9 %.

Le permanent syndical a conclu en incitant les travailleurs et travailleuses dans les autres établissements de cette chaîne au Québec à se syndiquer.

Le salaire horaire moyen est de 13 \$. Le régime d'assurances collectives sera financé à 50 % par l'employeur. L'entente a été ratifiée par les membres le 10 novembre 2005. Éconolodge à Laval compte 101 chambres.

(30)

Renseignements : Jean-Yves Couture, Syndicat des Métallos (FTQ), (450) 430-9220